



MON PREMIER ASSUREUR

Bien protéger votre enfant c'est essentiel.

Choisissez la protection correspondant aux besoins et aux activités de votre enfant.

PRINCIPALES GARANTIES MAE	ASSURANCE SCOLAIRE		ASSURANCE EXTRASCOLAIRE	
	Le protège durant ses activités scolaires et sur le trajet		Le protège durant ses activités scolaires et quotidiennes en dehors de l'école, 24h/7j, toute l'année	
	SCOLAIRE SIMPLE ★ 13€ par an	SCOLAIRE PLUS ★★ 21€ par an	24/24 SIMPLE ★★★ 30€ par an	MAE Génération ★★★★ 39€ par an
Protection accidents subis pendant les activités scolaires, y compris si l'enfant se blesse seul (garantie individuelle corporelle)	•	•	•	•
Protection accidents causés pendant les activités scolaires (responsabilité civile)	•	•	•	•
Remboursement des frais de soins sans franchise, dès le 1 <sup>er</sup> euro à votre charge <sup>(1)</sup>	•	•	•	•
Remboursement des frais dentaires et d'optique en cas d'accident	•	•	•	•
Remboursement des frais de garde ou de cantine en cas d'accident de l'enfant	•	•	•	•
Remboursement des vêtements endommagés pendant les activités scolaires	•	•	•	•
Aide à la garde de l'enfant à domicile ou chez une assistante maternelle/parent immobilisé ou hospitalisé plus de 5 jours).	•	•	•	•
Indemnité perte de revenus en cas de garde par le parent	•	•	•	•
Soutien psychologique en cas d'agression, racket, harcèlement, cyberharcèlement ou d'événement traumatique collectif	•	•	•	•
Frais de consultations de médecines douces à la suite d'un accident	•	•	•	•
École à domicile en cas d'immobilisation prolongée	•	•	•	•
Conduite à l'école	•	•	•	•
Assistance rapatriement	•	•	•	•
Stages en entreprise	•	•	•	•
Vol du cartable, fournitures, manuels scolaires et sac d'internat	•	•	•	•
Remboursement des frais engagés pour garder l'enfant malade plus de 5 jours consécutifs ou accidenté	•	•	•	•
Remplacement des clés, vêtements, papiers administratifs et cartes d'abonnement en cas d'agression/racket	•	•	•	•
Protection accidents subis 24h/24, 365 jours/an (vie quotidienne, loisirs, domicile, vacances)	•	•	•	•
Protection accidents causés 24h/24, 365 jours/an	•	•	•	•
Assistance nounou de remplacement	•	•	•	•
Assistance psychologique	•	•	•	•
MAE Neige (protection aux sports d'hiver)	•	•	•	•
Service téléphonique d'informations juridiques sur l'e-réputation	•	•	•	•

DNI 04/23 • Mutuelle MAE • Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II de Code de la mutualité • SIREN n° 510 778 442 • 82 rue Louis Boulanger - CS 91833 - 76014 RAULIN CEDEX • Crédits photo : Olycom, Shutterstock, Gettyimages

20<sup>23</sup>  
24

# ASSURANCE SCOLAIRE

DE LA MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES



Votre enfant mérite le spécialiste de l'assurance scolaire.



MON PREMIER ASSUREUR



Adhésion immédiate sur [mae.fr/rentree2023](https://mae.fr/rentree2023)



02 32 83 60 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h  
Le samedi de 8h30 à 17h

(1) Hors franchises médicales légales pour les majeurs. Tous les détails des garanties dans la notice d'information valant conditions générales ou sur [mae.fr](https://mae.fr)



Au verso, information FCPE

